RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

2023.06.29_81.RC

ARRETE

Portant reconnaissance complémentaire du caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs du Tarn

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

VU les articles L. 361-1 à L. 361-8 du code rural et de la pêche maritime organisant la gestion des risques en agriculture ;

VU les articles D. 361-1 à D. 361-42 du code rural et de la pêche maritime ;

VU les arrêtés ministériels du 2 novembre 2022, 15 novembre 2022, 16 décembre 2022 et 27 avril 2023 reconnaissant le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs du Tarn suite à la sécheresse de l'année 2022 ;

VU l'avis émis par le Comité national de gestion des risques en agriculture au cours de sa séance du 29 juin 2023,

ARRETE

ARTICLE 1er:

L'article 1er de l'arrêté du 2 novembre 2022 susvisé est complété par les

dispositions suivantes:

Biens sinistrés :

Pertes de fonds sur prairies.

Zone sinistrée : Département.

ARTICLE 2:

Le Directeur général de la performance économique et environnementale

des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

2 5 JUIL. 2023

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Pour le ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation, La sous-directrice Compétitivité

Mylène TESTUT-NEVES

TRADILL BOOK TO THE

The state of the s

55 48 45 F 13

11166

same de la completa del completa del completa de la completa del completa del la completa del la completa de la completa del la completa del

and appeared by the

AND PROMINE SEE DE L'ANDRE SELECTE DE LA CARLO DE LA COMPANIO DE LA CARLO DE LA COMPANIO DE LA CARLO DEL CARLO DE LA CARLO DEL CARLO DE LA CARLO DEL CARLO DEL CARLO DE LA CARLO DEL CARLO DEL CARLO DEL CARLO DE LA CARLO DEL CARLO

re a la material de la composition della composi

refimmentary, laboration was valid. For their be flacious new 50

eM en lingebre mit rateber 1500 modésit na 2026 in Sinovernon 4000 ne débuinby 3 mille 100 en 100 en 100 en 10 sur 1600 a jeudringsser 19em an suberjainet in refinalisé du journais Southansee sur 1991 au neur autre de 10 sur 100 euro du Tarrie de 19em au la consultation de 100 mei 1

se su procedin e unumpo no rivier e seprediceg en seprem nimbo. El tor sene sije i UM

and the second

<u>ARTIQUE flor</u> e la stirite de l'artète de la rémaire 1022 surve lles ou aploté par les dispossibles dispossibles de la companiere de la compa

simuric la screla

Peliter the contest of address.

Zone als istract. Dimenseri

S. BUOLITEA

de Dulefreur general de la person anne concortagae es colons varmemale dus entres isas esticita quide l'execution de infección timeto.

Fairle 2 5 JUL 2023

. E MINISTREDE L'AGRICULTURE ET DE LA SOLIVERAMETE ALIMENTARE

Four le ministre et par délégation. Pour le Ministre et par délégation. 1 a sous-directure Compétitivité